

Membres en exercice :  
13

Date de la convocation: 04/04/2025

dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE

Présents : 11

**Présents :** Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

Refus : 0

**Absents:** Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

**Secrétaire de séance:** Michelle BROUCA

### Objet: Démission d'un adjoint - DE\_015\_2025

Monsieur le Maire informe que Monsieur Lucien COMBESSIES a souhaité mettre un terme à son mandat et démission de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

Sa démission a été régulièrement acceptée par Monsieur le Prefet.

Il convient aujourd'hui que le conseil municipal se positionne sur le devenir du poste de troisième adjoint et la répartition des membres au sein des commissions et instances auxquelles participait Monsieur COMBESSIES, notamment :

Commission travaux  
Commission Forêt  
Représentant titulaire auprès du SD  
Correspondant incendie et secours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas reconduire le poste de troisième adjoint, de ne pas modifier les indemnités des maire et adjoints en place et de nommer les membres des commissions et référents suivants :

Commission travaux : pas remplacé  
Commission Forêt : pas remplacé  
Représentant titulaire auprès du SDE : Stéphane ETIENNE - suppléant : Eric CHAUMES  
Correspondant incendie et secours : Stéphane ETIENNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 15/04/2025

Le secrétaire de séance,  
Michelle BROUCA

Signature

Le Maire,  
Stéphane ETIENNE

Signature

